

# Inscription au restaurant scolaire

## Mois de Février 2019

Fiche à rendre au secrétariat de mairie, avant le 18 janvier 2019, accompagnée du règlement.

**ATTENTION : CHANGEMENT DE PRIX DU REPAS (3.45 € au lieu de 3.40 €)**

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

Nom :

Prénom :

Classe :

*(Cocher les cases correspondant à la présence de l'enfant à la cantine)*

Vendredi 1	Lundi 4	Mardi 5	Jeudi 7	Vendredi 8	Lundi 11	Mardi 12	Jeudi 14	Vendredi 15

3.45 € x ..... repas = ..... €

L'inscription, accompagnée d'un chèque à l'ordre du Trésor Public, peut être déposée dans la boîte aux lettres de la mairie.

Saint-Just-la-Pendue, le .....

Signature